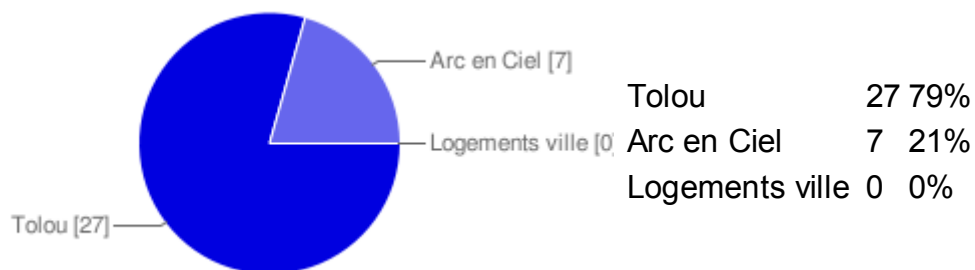
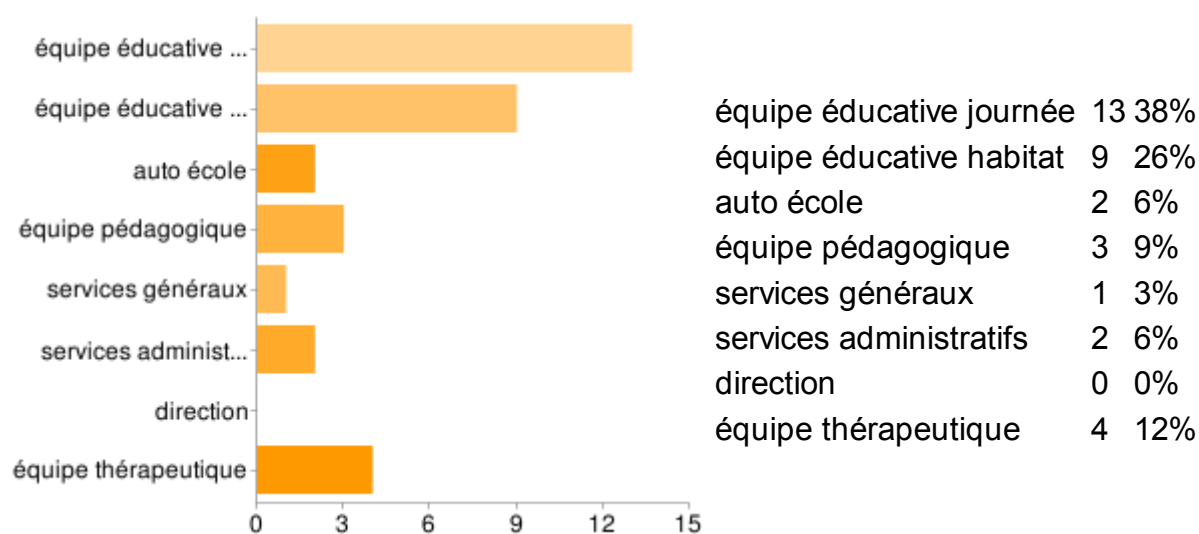


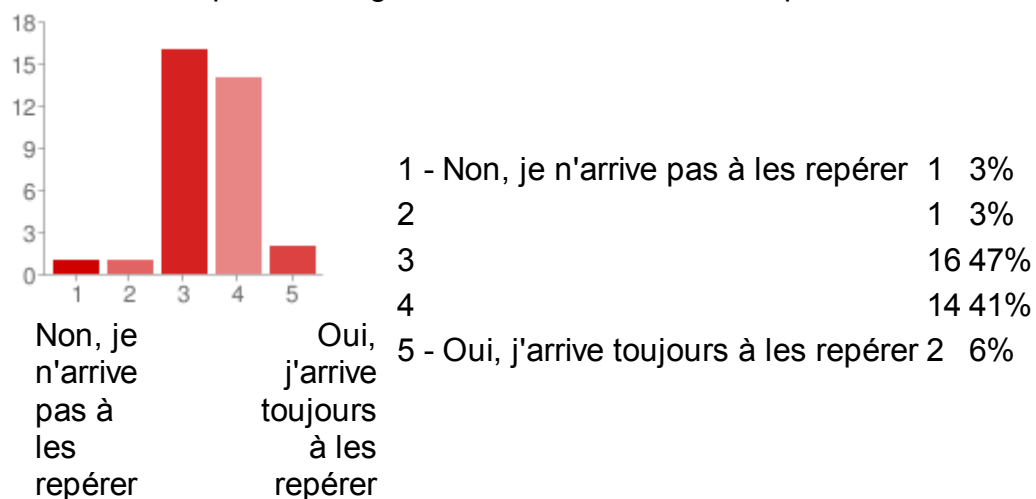
Lieu d'exercice



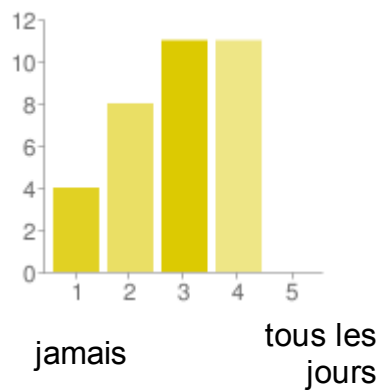
Fonction



Savez-vous repérer les signes de consommation d'un produit illicite ?

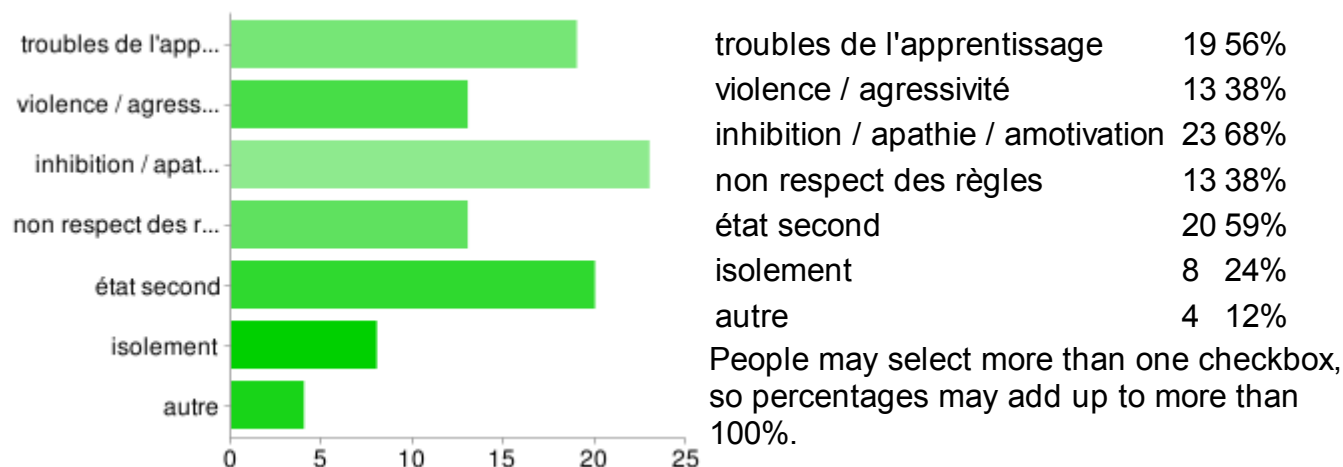


Au SESIPS, avez vous déjà rencontré des difficultés dans votre pratique professionnelle à ce sujet ?



1 - jamais	4	12%
2	8	24%
3	11	32%
4	11	32%
5 - tous les jours	0	0%

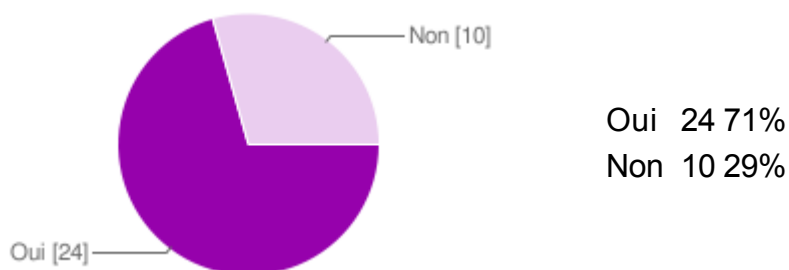
Lesquelles ?



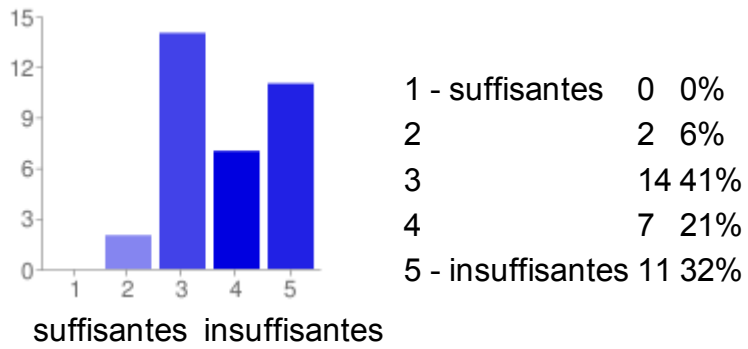
Est-ce que cela vous perturbe dans votre pratique professionnelle ? Si oui, en quoi ?

- inhibition
- a motivation
- perturbation des apprentissages; errance
- difficulté dans la gestion des groupes
- conflit du professionnel entre la loi et l'éthique de leur mission éducative
- besoin d'harmoniser les réponses entre professionnel (procédure)
- ressenti des jeunes: sentiment d'injustice et d'inaction institutionnelle
- différencier l'état du à un traitement médical et à une prise de toxique
- responsabilité de l' auto école de l'institution : loi, assurance, ...

Connaissez-vous les solutions qui existent au Sesips ?



Si oui, les trouvez-vous :



Quelle démarche institutionnelle pensez-vous être la plus pertinente ?

Les professionnels mettent en avant dans la réponse à cette question les axes d'intervention suivants : la prévention, la communication, le soin, la sanction.

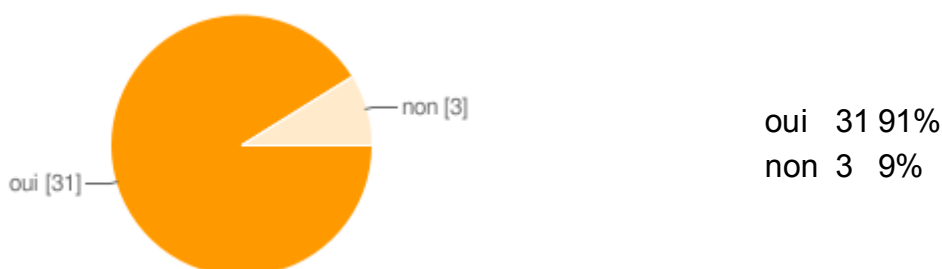
D'une part, les professionnels envisagent d'aborder la prévention sur le thème en incluant de manière active les jeunes soit en favorisant leur participation dans la construction de cette dernière : réalisation d'outils d'informations sur le thème comme la création d'affiche ou encore l'animation de débats, de recherches... le tout étant fondé sur une pratique professionnelle écartant les discours moralisateurs. De plus, une sensibilisation sur l'interaction cannabis et traitement médicamenteux est soulignée.

D'autre part, d'autres font part de la dangerosité de banaliser ou « faire l'autruche » face à un jeune consommateur de substances psychoactives, ou même encore d'être de trop du côté de la répression en pointant les effets négatifs que cela peut avoir sur le jeune en question : le laisser dans un possible déni, ne pas aborder le fond, voir la gravité du problème (Pourquoi consommation il y a?). Plusieurs professionnels exposent que les sanctions doivent être immédiates certes mais surtout adaptées pour qu'elles puissent véritablement revêtir une dimension éducative. Le renvoi temporaire du jeune est pointé avec une référence faite à la Loi et une communication entreprise avec le jeune dans un premier temps et ses parents ainsi que la direction sous la forme d'entretien. Des questionnements semblent subsister quand à ce sujet : à quel moment sanctionner? La sanction peut-elle avoir un impact sur les jeunes? D'autres évoquent un signalement qui pourrait être fait au niveau de la gendarmerie.

Mais encore, la démarche pourrait s'orienter davantage sur le versant d'un suivi psychologique pour justement rechercher la ou les causes d'une consommation. Certains soulignent le fait que cette démarche tendrait à favoriser la participation du jeune à son projet d'autonomie global.

La prise en charge globale du jeune est par conséquent définie par les professionnels dans une démarche d'intervention pluri-disciplinaire incluant les divers axes d'intervention.

Seriez-vous intéressés par une sensibilisation ou une formation sur le sujet ?



Pensez-vous que des partenariats extérieurs soient nécessaires ?



Quel(s) type(s) de partenariat(s) suggéreriez-vous ?

L'analyse des différentes réponses fait ressortir une proposition de partenariat multiple sur les axe prévention/risques/sanction

les partenaires cités le plus souvent

1. en direction de la prévention et des soins

le CIAT.service

le service toxicologie de l'hopital

CSST Suerte à St André de Seignanx (40) fait des interventions en collège), centres de soins en ambulatoire :

Béarn addict. CHS

Associations style l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie)

1. en direction de la prévention et des risques pénaux encourus (rappel à la loi)

La gendarmerie pour leur moyens et leur aide

la police

Edacateur PJJ

Tribunal, juge

1. Au sein du sesips

une formation compléterait nos compétences partielles, éventuellement avec ces partenaires spécialisés pour mieux harmoniser les réactions et les pratiques.

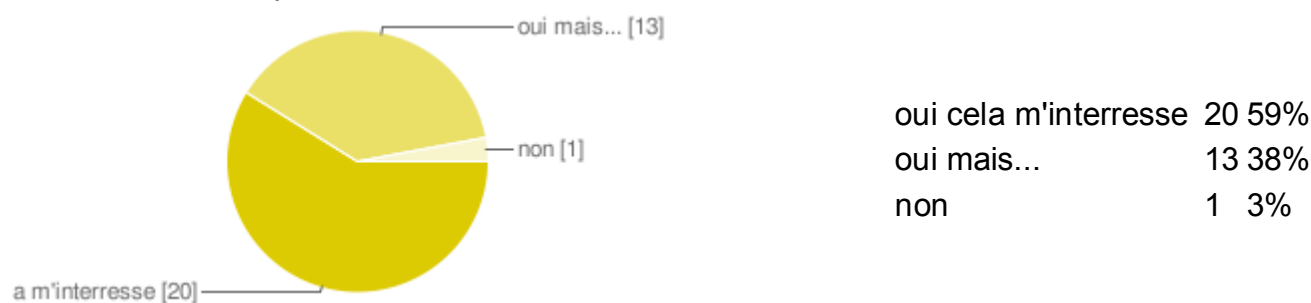
rechercher différents supports mettre en place un espace de parole et un théâtre interactif

Faire intervenir des consommateurs pour qu'ils livrent leur témoignage auprès des jeunes

ainsi que des accidentés de la route victime d'un accident lié à la consommation de produits toxiques

réaliser au niveau de la sécurité routière des simulations de conduite sous l'emprise de ces produits afin que les jeunes mesurent les conséquences.

Seriez-vous prêt à participer à une commission de réflexion sur la prise en charge de la consommation de produits illicites ?



Connaissez-vous des pratiques pertinentes proposées et mises en place dans d'autres établissements ?

- envisager l'intervention d'un acteur de marmottan ou la possibilité d'accéder à des formations dans des institutions telles que celle ci.

<http://www.hopital-marmottan.fr:80/spip/spip.php?rubrique2>

- contacter le CIAT qui propose un soutien technique aux professionnels

- Cécile, ex-infirmière du SESIPS, travaille à Bearn Toxicomanie.

- comme pour les alcooliques anonymes : réunions de ceux qui consomment , entraide , lien psycho ...

- une association sur Bordeaux créée par un Professeur d'Université de Bordeaux il y a quelques années et dont j'ai perdu le nom mais qui a mis en place avec des travailleurs sociaux un travail de proximité avec les personnes souffrant de toxicomanie. Je rechercherai...

- Prévention routière

- Formateur au centre de jeunes de MONTAUT (64)

- Visites de centres spécialisés en désintoxication, cure de soin, etc. J'émet des doutes sur l'efficacité d'une intervention moralisatrice d'un médecin ou de gendarmes...je préconiserais soit des témoignages soit la réalisation de travaux par les jeunes eux-mêmes (interview pour articles, exposition,petit film, etc), il faudrait qu'ils soient acteurs des recherches

- des heures pré-établies dans la journée pour fumer simplement du tabac ce qui limite la consommation (ex CHP)

- tests surprises dans une entreprise de transport urbain

- informations gendarmerie ++++++

- informations médicales

- rencontre avec des ex toxicomanes sous forme d'émission ou plateau télé comme cela avait été fait un temps

- l'exclusion

- Association Nationale de Prévention alcoolologie et addictologie (ANPAA TARBES 65

- Je connais des pratiques dans d'autres établissements mais qui ne sont pas plus pertinentes que celles que l'on peut mettre en place au SESIPS.
Par exemple, à Moumour et Montaut, MECS prenant en charge des mineurs délinquants, tout jeune surpris en train de fumer ou en possession de cannabis est immédiatement conduit à la gendarmerie.
Cette solution n'éradique en rien le problème , hormis à continuer de charger un

peu plus le casier judiciaire du jeune déjà bien fourni.

De plus la plupart du temps, la justice ne condamne pas ces pratiques, un rappel à la loi est signifié dans la plupart des cas.

Pour caricaturer, le gendarme ou l'éduc justice chargé d'exécuter le rappel à la loi dit au jeune : "que ce n'est pas bien de fumer du cannabis", vous imaginez bien que ce dernier arrête sa consommation immédiatement après être sorti de son entretien